

RÈGLEMENT CADET

Le présent règlement s'applique à toutes les offres de formation et est complété par les Conditions Générales de Vente disponibles en annexe.

1 - MODALITÉS D'INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS DU CADET

Les frais d'inscription sont à régler avant la date de la formation selon les modalités suivantes :

- ① Envoyer un mail à **contact.formation@cadet-association.fr** avec :
 - le(s) nom(s) de la formation(s) choisie(s)
 - la date
 - la ville
 - la méthode de financement souhaitée
- ② Vous recevrez le mail «confirmation de votre pré-inscription» contenant un lien numérique pour un formulaire d'inscription à compléter + un lien numérique pour procéder au versement d'arrhes correspondant au prix total de la formation (non débité lors de l'inscription) ainsi que les frais de dossier (débités immédiatement)
- ③ À réception du versement de vos arrhes et de votre formulaire rempli, votre inscription à la formation est validée
- ④ Un mail de confirmation de votre inscription définitive, vous sera envoyé.

Notre exigence de qualité nous conduit à fixer pour chaque formation un nombre minimum et un nombre maximum. Une liste d'attente peut être mise en place, pour les personnes qui le souhaitent, au cas où des désistement surviendraient.

2 - MODALITÉS D'ABSENCE ET ANNULATION D'INSCRIPTION POUR LES FORMATIONS EN PRESENTIELLE ET EN CLASSE VIRTUELLE

L'annulation d'une inscription modifie la composition du groupe, ce qui peut entraîner des conséquences négatives sur le déroulement d'une formation, voire nous conduire à la supprimer.

À compter de votre versement d'acompte vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours calendaires. En cas d'inscription dans les 7 jours précédant le 1er jour du stage, le droit de rétractation ne pourra s'exercer et tout désistement ne pourra donner lieu au remboursement des sommes versées.

Passé ce délai de rétractation, une annulation pourra engendrer une retenue sur les frais versés, selon les modalités suivantes :

- Pour une annulation intervenant plus de 30 jours calendaires avant l'événement, aucun frais sur la somme versée en acompte ne sera débitée.
- Pour une annulation qui interviendrait entre 30 jours et 15 jours calendaires avant le début de l'événement, compte tenu des engagements pris avec les prestataires, **la somme de 150€ sera encaissée sur le montant de l'acompte.**
- Pour une annulation qui interviendrait 15 jours calendaires avant l'événement, l'ensemble du prix de la formation sera encaissé (sauf cas de force majeure avec justificatif).

Toute formation commencée est due en entier, y compris pour les formations sur plusieurs jours.

3 - MODALITÉS D'ANNULATION DE LA FORMATION PAR LE CADET

Le CADET se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout stage ou formation avant la date prévue et dans un délai raisonnable d'au moins **15 JOURS** calendaires si le nombre de participants est insuffisant pour le bon déroulement de la formation.

Le CADET peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais.

A cette fin il est demandé aux stagiaires de veiller à vérifier les conditions d'annulation ou modification de leurs moyens de transport ou d'hébergement. Le CADET ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable des frais logistiques engagés par les participants en cas d'annulation d'une formation.

4 - MODALITÉS D'HORAIRE ET DE LIEU DE LA FORMATION

+ Lieu de formation :

Le participant recevra environ 1 mois à l'avance l'adresse exacte de la formation. Une convocation récapitulant l'ensemble des informations définitives lui sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation.

Si les circonstances sanitaires ne permettent pas de maintenir une formation en présentiel, certaines formations sont adaptables en formation distancielle, le stagiaire se verra notifier du changement dès que l'information sera disponible. Le tarif sera alors adapté au format distancielle.

+ Horaires de formation :

Les participants doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par le CADET. Sauf circonstances exceptionnelles, les participants ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'heure prévu, les participants doivent en avvertir le CADET.

5 - MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES REPAS ET LIEU DE RÉCEPTION

Les repas du midi sont inclus dans le prix de la formation présentielle pour tous les participants, lorsque le lieu de réception le permet. Les restrictions alimentaires ou les régimes particuliers devront être signalés par les participants afin qu'une demande spécifique soit effectuée par le CADET auprès des traiteurs ou des restaurants réservés ;

Si un participant ne souhaite pas déjeuner sur place, il doit également avvertir Le CADET le plus tôt possible avant la formation.

Des frais supplémentaires peuvent être demandés dans certaines conditions de réception en formation, notamment si du matériel spécifique est nécessaire.

6 - SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les supports de formations seront transmis en intégralité 48 heures. Ils seront envoyés par mail en PDF.

Les supports de formations sont des propriétés intellectuelles appartenant au CADET et à leurs formateurs. Ils ne doivent pas être utilisés à des fins commerciales, diffusés ou utilisés gratuitement.

Les vidéos des supports ne sont pas incluses dans les supports envoyés aux participants

La captation et la rediffusion des vidéos en classe virtuelle synchrone sont strictement interdites, sauf accord écrit préalable entre les parties, afin de garantir la confidentialité et la protection des contenus pédagogiques.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU CADET

Mise à jour le 01 Janvier 2023

OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation via l'Association du CADET, association sans but lucratif régie par la Loi de 1901, dont le siège est situé au Hôpital Necker-Enfants Malades, Service d'Ophtalmologie du Pr BREMOND-GIGNAC 149 rue de Sèvres - 75015 Paris France.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du participant aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du CADET, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le CADET ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer.

La version applicable la plus à jour est celle transmise à la date de la commande. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du CADET, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à une de nos formations doit se faire selon les modalités suivantes :

- ① Envoyer un mail à contact.formation@cadet-association.fr avec : • le(s) nom(s) de la formation(s) choisie(s) • la date • la ville • la méthode de financement souhaitée
- ② Vous recevrez le mail «confirmation de votre pré-inscription» contenant un lien numérique pour un formulaire d'inscription à compléter + un lien numérique pour procéder au versement d'arrhes correspondant au prix total de la formation (non débité lors de l'inscription) ainsi que les frais de dossier (débités immédiatement)
- ③ À réception du versement de vos arrhes et de votre formulaire rempli, votre inscription à la formation est validée
- ④ Un mail de confirmation de votre inscription définitive, vous sera envoyé.

MODALITÉS DE REPORT – ANNULATION – PAR LE CADET

Le CADET se réserve la possibilité d'annuler tout stage ou formation en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins quinze jours calendaires avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

Le CADET peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considérés comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le personnel du CADET peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

A cette fin, il est demandé aux stagiaires de veiller à vérifier les conditions d'annulation ou modification de leurs moyens de transport ou d'hébergement. Le CADET ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable des frais logistiques engagés par les participants en cas d'annulation d'une formation.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de formations sont des propriétés intellectuelles appartenant au CADET et à leurs formateurs.

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait support de formation.

Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

DONNÉES PERSONNELLES

La Loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, renforcée par le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel publié au journal officiel de l'Union européenne le 4 mai 2016, impose une obligation de transparence en matière de collecte des données à caractère personnel.

Aussi le CADET a désigné un Délégué à la Protection des données, mis en place un Registre des Traitements des Données à caractère personnel et vérifie régulièrement les dispositifs de sécurité informatique.

Les données personnelles faisant l'objet d'un traitement interne sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la demande du client par les services du CADET en charge du traitement. Elles sont nécessaires à l'exécution de ce service. Ces données sont : le nom, le prénom, la fonction et les coordonnées professionnelles et/ou personnelles des personnes physiques de nos Clients et Prospects qui peuvent être des personnes morales ou physiques.

En cas de formation en distanciel, la présentation peut être enregistrée et diffusée par l'association.

Cet enregistrement contiendra la copie de l'écran de présentation ainsi que les images et voix des participants actifs. Cet enregistrement sera uniquement utilisé pour rediffusion de la présentation en mode asynchrone diffusé par le formateur aux autres stagiaires du groupe. Aucune autre utilisation n'en sera faite. L'enregistrement sera conservé jusqu'à la fin de la session de formation, puis il sera détruit.

Si vous ne souhaitez pas être enregistré merci de le signaler et de fermer micro caméra.

L'objectif de la collecte est : soit d'apporter un conseil personnalisé à toutes les personnes qui nous sollicitent, soit le traitement des commandes de nos Clients ou bien encore la promotion de notre catalogue de formation.

Le CADET s'engage à :

- Traiter les données uniquement pour l'objectif décrit ci-dessus,
- Traiter les données conformément aux instructions du Délégué à la Protection des données,
- Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées,
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données soient soumises à une obligation de confidentialité et formées pour ce faire,
- Détruire toutes les données au terme de leur traitement.

Les personnes concernées par la collecte des données à caractère personnel sont informées de leurs droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation du traitement et portabilité des données) par une information sur chaque formulaire par une mention spécifique.

Toute demande d'exercice d'un des droits visés ci-dessus doit être effectuée par mail à contact.formation@cadet-association.fr.

LITIGES

De manière générale, en cas de différend, le règlement amiable sera privilégié. Faute d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du lieu du siège social du Cadet.